

## COMPTE-RENDU N°4 - SÉANCE DU 14 AVRIL 2010

**Présents : 11 – Excusés 4 avec pouvoir**

**Pas d'auditeur**

### 1. VOTE DES TAUX :

Pour permettre une meilleure approche de la responsabilité des élus concernant la fiscalité, une analyse synthétique, portant sur la taxe d'habitation est présentée. Il en ressort les chiffres suivants :

#### Synthèse du rôle de la Taxe d'Habitation :

Exonérés	partiels	- de 100 €	de 100 à 200 €	de 200 à 300 €	de 300 à 400 €	De 500 à 1000 €	de 1000 à 2000 €	+ de 2000 €	total
117*	77 *	54	101	88	75	47	2	2	<b>563</b>

\* 77 : nombre de cas de dégrèvements et 117 : nombre des cas d'exonérations.

Critères des dégrèvements :

1. un seuil de ressources qui provoque un écrêtement,
2. l'abattement pour le nombre de personnes à charge (à partir du 3eme enfants),
3. le handicap dans le foyer.

Critères d'exonérations :

1. l'indigence (absence de ressources ou seuil de précarité ou pauvreté)
2. les facteurs cumulés de handicap et de ressources faibles.
3. maisons vacantes de meubles et sans raccordement aux réseaux EDF. (environ 30)
4. la vétusté du logement qui empêche d'affecter une valeur locative.

En 2010, l'état compense le manque à percevoir de la commune pour 111 foyers dégrevés et 77 exonérations partielles pour 15 135 €.

Si la commune veut augmenter son "assiette", elle peut :

- Soit appliquer une hausse uniforme des taux,
- Soit appliquer une hausse sur le taux qui est le plus en faiblesse par rapport aux taux départementaux.

Les élus s'interrogent sur le nombre important d'exonérations et de dégrèvement, il est en ressort qu'il serait nécessaire de mettre en place une commission des impôts pour se faire expliquer l'importance des situations relevées et trouver les moyens de remédier à cette situation de "niche fiscale" qui est pénalisante pour la commune et inéquitable pour ceux qui honorent leurs impôts.

### **Éléments utiles au vote :**

	Moyenne nationale	Moyenne départementale	Haute-Rivoire	Plafonds 2010
Taxe d'habitation	14.97	18.40	13.89	46.00
Taxe foncière bâti	19.32	18.37	18.67	48.30
Taxe foncière non bâti	45.50	36.48 *	37.72	113.75

\* Attention, dans le Rhône, cet écart de taux s'explique par le grand nombre de communes qui ont sur leurs territoires d'importantes parcelles de vignes et vergers et qui appliquent des taux très faibles sur le foncier non bâti.

Grâce à l'imposition de nouvelles constructions et aux réévaluations de la valeur du patrimoine, la commune est assurée de percevoir, sans augmentation de taux, le produit de 274 160 € mais cette année certaines dotations de l'état ont diminué de 1.6 % en moyenne.

Pour aider à la décision, plusieurs solutions sont possibles :

#### **1ere hypothèse :**

Augmentation uniforme de l'effort des contribuables pour obtenir 5000 € de plus que le produit attendu notifié, soit 279 160 €.

#### **2eme hypothèse :**

Augmentation uniforme de l'effort des contribuables pour obtenir 7000 € de plus que le produit attendu notifié, soit 281 160 €.

#### **3eme hypothèse :**

Augmentation différenciée de l'effort des contribuables qui payent la taxe d'habitation pour obtenir 5000 € de plus que le produit notifié, dans l'objectif de rattraper le retard du taux de taxe d'habitation.

**Attention :** A la différence de l'imposition qui ne s'applique qu'à des foyers ou à des personnes qui ont des biens et ou des revenus, les redevances du budget de l'assainissement s'appliquent à toutes les personnes morales ou physiques qui bénéficient du service.

A l'issue de l'analyse de ces hypothèses et considérant qu'il ne faut pas garder du retard sur le taux de la taxe d'habitation qui est inférieur aux moyennes du secteur, du département et du national, le conseil municipal décide d'appliquer une augmentation de + 0.46 sur la TH, le nouveau taux sera de 14.35%, ce qui fait une augmentation en moyenne de 12 à 15 euros par an et par foyer. Le produit supplémentaire pour la commune sera de 5000 €.

## 2. VOTE DES BUDGETS :

<b>Commune</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Reprise de résultats Excédent de 2009		+ 206 159.98 €
Déficit	- 240 356.69 €	
Fonctionnement	919 000.00 €	919 000.00 €
Investissement	658 845.61 €	658 845.61 €

En section d'investissement, le budget de la commune nécessite, au stade du budget primitif, un emprunt d'équilibre, mais dès la notification des subventions sur les travaux faits et en cours, cette écriture pourra être annulée.

Pour les recettes de la section de fonctionnement, le retour de l'excédent du lotissement d'un montant de 124 836.95 € sur le produit de la vente des terrains de la ZAE des Prébendes est exceptionnel. Il permet d'alimenter la section d'investissement.

<b>Assainissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Reprise de résultat Excédent affecté		+ 26 063.92 €
Excédent repris		+ 62 813.12 €
Fonctionnement	57 290.00 €	57 290.00 €
Investissement	754 702.94 €	754 702.94 €

Le budget est ouvert avec les crédits nécessaires au lancement des marchés ou prestations :

- d'ingénierie,
- de remise en état des réseaux collecteurs ou remplacement de collecteurs.

Un emprunt est nécessaire mais le montant n'en sera arrêté qu'après la notification des subventions. Si un besoin de trésorerie s'imposait, on peut avoir recours à une ligne de trésorerie, les crédits pour les intérêts qui en découleraient sont prévus au compte 6115.

<b>Commerce Boucherie</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Reprise de résultat Excédent affecté		
Déficit repris	- 33 037.35 €	+ 5 982.48 €
Fonctionnement	54 608.00 €	54 608.00 €
Investissement	44 357.48 €	44 357.48 €

Cette année, une avance du budget de la commune est prévue à hauteur de 25 000 € pour faire face aux frais de remise en état des lieux après le sinistre.

<b>Lotissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Reprise de résultat	Clôture du budget	124 836.92 €
Fonctionnement	124 837.40 €	0.45 €
Investissement	Néant	Néant

Cette année le budget du lotissement est clôturé en raison du déstockage de tous les terrains valorisables. L'excédent peut donc retourner à la commune. Si un nouveau projet s'ouvre, un budget spécifique sera ouvert par décision du conseil.

Tous les budgets sont votés à l'unanimité.

### **3. Subventions aux associations :**

La démarche pour la détermination des critères d'attribution est différente, il revient au CCAS de décider quelles associations locales doivent être aidées. Cette année, leur choix se porte sur :

- Peuple Solidaire pour l'aide à la création d'une école au Burkina faso pour 150 €
- ETAIS Espace Temps Accueil Initiative Solidarité pour 150 €.

Chaque année, le CCAS décidera de qui recevra une subvention. Accord à l'unanimité.

Au niveau communal, l'aide est reconduite pour :

- L'association des familles pour que la halte-garderie équilibre ses comptes selon les besoins mais dans la limite de 6000 €.
- Cette année une nouvelle démarche est mise en place pour aider les clubs sportifs qui accueillent pour leur activité sportive au minimum 10 enfants (jusqu'à 18 ans) de Haute-Rivoire. La subvention sera de 30 € par enfant. Il y a eu 3 abstentions et 8 accords.
- Pour les associations qui participent à l'animation et aux festivités de la commune, il est décidé de leur donner de nouveaux moyens de faire des recettes qui les feront vivre. L'achat d'une friteuse ou d'autres matériels culinaires leurs seront mis à leur disposition contre caution et participation. Les devis sont en cours
- Le nouveau mode d'aide financière au comité des foires compense la subvention. Les autres subventions ou participations pour les organismes ou associations de Haute-Rivoire sont reconduites comme l'an dernier.

### **4. TRAVAUX DE 2010**

Cette année, l'aménagement du quartier du Chirat est proposé pour être subventionné sur les produits des amendes de police qui ne peut être affecté à la voirie vers l'hôpital. Les subventions ne sont accordées que pour les travaux directement supportés par la commune alors que le chemin du Bouchat est transféré à la Communauté de communes qui supporte les frais.

Les travaux du Chirat sont très conséquents, d'un montant de 29 160 €HT et ils doivent être concordants avec les actions du département qui devra déplacer l'assiette de la route lorsqu'il aura retenu l'aménagement le plus fonctionnel. Ils seront réalisés sur plusieurs exercices mais il faut prendre la précaution d'avoir les financements et les crédits ouverts au budget. En attendant les élus vont entamer les démarches avec les propriétaires concernés pour qu'ils soient impliqués dans le projet.

Les devis des autres travaux ou actions pour 2010 sont notifiés :

- RENOV HABITAT, M. BOURALY, devis de 11 953.66 €TTC parc aux Biches
- JOANNON maçon, enduits rue de la chapelle pour 1 617.76 €HT
- JOURNET SMC, anti-pinces doigts à l'école publique : 2 076.26 €HT
- DENIS Gérard, menuisier, table d'angle et étagères pour l'aquarium : 1 614.60 €TTC

## 5. QUESTIONS DIVERSES

Il serait bien d'équiper le parc aux biches de nouvelles installations et jeux pour enfants. Des mamans élues se proposent pour réfléchir aux équipements les plus judicieux.

Le courrier de la Préfecture informe de l'arrivée d'un nouveau sous-préfet, Mme Marie-Thérèse DELAUNAY.

La commémoration de l'armistice de la guerre 1939-1945 se fera cette année le 9 mai, jour de la fête des classes. Il se fera un apéritif commun et la mairie participera à hauteur de 150 €.

## 6. LA VIE DES COMMISSIONS

### ▪ Circuits VTT

La commission tourisme du canton propose et met en place des circuits VTT en boucle sur toutes les communes. Les circuits seront classés et identifiés par niveau de difficultés (dénivelé et km), le fléchage : vert facile, bleu moyen, rouge difficile et noir très difficile se mettra en place sur des supports spécifiques.

Pour l'information grand public, les informaticiens de la communauté ont mis un site en place Internet : [www.VTT69.fr](http://www.VTT69.fr). Il sera opérationnel fin mai.

### ▪ Equipement matériel de la commune.

Les besoins ne sont pas encore définis, là aussi, il faut être judicieux dans les choix.

### ▪ Syndicat des Eaux

A partir du 1<sup>er</sup> avril 2010, le prix du m<sup>3</sup> d'eau baisse, il passe de 2.49 € à 2.24 €. Ce gain est permis par des mesures de gestion, la baisse des taux d'intérêt et de nouvelles conditions d'affermage avec les sociétés fermières qui ont été mises en concurrence.

### ▪ Organisation de la foire

Il serait souhaitable de disposer des deux garages sur la place des pompiers. Pour le reste, le comité de la foire est très actif.

La séance est levée à 0 h 30.

Le Maire : Gilbert COURTINE